

Le circuit du médicament est-il bien contrôlé ?

En France, la fabrication des médicaments suit une procédure précise et réglementée. Un pharmacien contrôle toutes les étapes du processus et valide le passage d'une étape à l'autre, depuis l'autorisation de mise sur le marché (AMM) jusqu'à la délivrance au patient.

LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT



Source : Leem

Chiffres

Contexte

1- L'obtention de l'autorisation de vente

Tous les médicaments délivrés en officine doivent, avant leur commercialisation, obtenir une autorisation de mise sur le marché ou AMM. Ce passeport obligatoire certifie l'efficacité thérapeutique d'un nouveau traitement et son caractère inoffensif pour les patients.

2- L'arrivée des matières premières dans l'usine

Les excipients (lactose, amidon...) et les principes actifs (le médicament à proprement parler) sont pesés et contrôlés pour vérifier leur pureté.

De nombreuses précautions d'hygiène et de sécurité sont prises, tant pour le transport des matières premières que pour le personnel.

3- La fabrication

Les matières premières sont mélangées industriellement. Une fois que le mélange est bien homogène, plusieurs circuits existent, selon qu'il s'agit d'un liquide, d'une pâte, d'une poudre ou de futurs comprimés ou gélules.

4- La mise en boîte, appelée « conditionnement »

Une fois les produits prêts à l'emploi, il faut les emballer.

Premièrement, dans un flacon, sachet ou blister en aluminium (selon le médicament), puis dans une boîte adaptée, renfermant le flacon, sachet ou blister et la notice.

5- Le contrôle du produit fini

Afin de contrôler une dernière fois la chaîne de fabrication, certaines boîtes sont choisies au hasard et leur contenu contrôlé. Poids, pureté du médicament, intégrité du conditionnement... plusieurs paramètres sont vérifiés avant la validation finale du lot et l'envoi des médicaments en pharmacie.

6- La livraison

Les médicaments sont acheminés vers les hôpitaux, cliniques et pharmacies par voie maritime, aérienne ou terrestre. Le médicament pourra alors être livré à la pharmacie directement ou par le biais d'un grossiste-répartiteur.

Dès réception, le pharmacien contrôle les médicaments livrés (nom, dosage) et vérifie que les boîtes ne sont pas endommagées.

7- La délivrance

Lors de la présentation de votre ordonnance, le pharmacien, après être allé chercher les médicaments dont vous avez besoin, vérifie une dernière fois le nom, la posologie et la quantité de boîtes nécessaire à la prise du traitement. Il est important que vos coordonnées soient bien enregistrées en cas de rappel éventuel d'un lot de fabrication.

■ Enjeux

■ Nos Actions